

A Créteil le 15 septembre 2023

Madame la rectrice, mesdames et messieurs les membres du CSA académique

En cette rentrée 2023, rien n'a changé, tout s'est empiré !

Le choix du nouveau ministre pendant les vacances scolaires ne nous laissait rien présager de bon. Artisan du SNU, il souhaite généraliser ce dispositif visant à soumettre la jeunesse en la mettant à disposition de militaires parfois maltraitants, humiliants, violents. Issu de l'école privée, l'avenir de l'école publique n'a l'air d'être ni sa priorité ni son domaine d'expertise.

En choisissant de mettre l'accent sur le retour de l'« autorité » et en stigmatisant de nouveau les élèves musulmanes ou supposées musulmanes par une interdiction de l'abaya qui ne manquera pas de générer de nombreuses situations humiliantes, Gabriel Attal renoue avec le discours passéiste et le dévoiement de la laïcité dont Jean-Michel Blanquer s'était fait le spécialiste.

Plutôt que de chercher à donner des gages aux réactionnaires qui applaudissent déjà le nouveau ministre, Gabriel Attal serait plus inspiré en donnant réellement à l'école les moyens d'assurer le bien-être de toutes les élèves. Ce n'est pas en mesurant la longueur des jupes des filles ou en estimant leur caractère plus ou moins couvrant que l'Éducation nationale se donnera les moyens de lutter contre le racisme et les discriminations ou d'œuvrer pour l'épanouissement et l'émancipation des élèves.

Sud éducation dénonce une politique islamophobe et sexiste de la part du ministère, stigmatisant nos élèves et en premier lieu, les jeunes filles musulmanes ou supposées musulmanes qui auront à se justifier des vêtements qu'elles portent.

Pour en revenir aux réelles difficultés de terrain et aux préoccupations des personnels et des usagers et usagères de l'école publique :

- Des classes surchargées en raison d'un manque de professeur.e.s comme au collège Henri

Barbusse de Saint-Denis où les classes ne peuvent pas accueillir matériellement tous les élèves, aux lycées Condorcet et Jean Jaurès à Montreuil, au lycée Utrillo à Stains, avec plus de 35 élèves dans les classes, au collège Anspach ou au collège Pablo Picasso à Montfermeil, où les classes arrivent à 28 élèves car on ne compte pas dans les effectifs les élèves d'ULIS et d'UPE2A qui sont pourtant bien réels dans les classes, quand est-ce que le rectorat va remédier à cette aberration qui a lieu chaque année dans le calcul des effectifs ?

- Des classes sans enseignant.es alors que le gouvernement avait promis que cela n'arriverait pas, comme au Collège Molière de Chennevières sur Marne, au Lycée Marx Dormoy de Champigny Sur Marne, au lycée Blaise Cendrars de Sevran, au lycée Evariste Galois, Noisy-le-Grand, et la liste n'est bien sûr pas exhaustive...
- Un manque de personnel médico-social indispensable au bien-être de nos élèves, au lycée Jacques Brel de La Courneuve, aux collèges Anspach, Lenain de Tillemont et Politzer de Montreuil, aux collèges Diderot et Halimi d'Aubervilliers, au collège Jean Vigo d'Epinay sur Seine, au lycée Utrillo de Stains, au collège Gustave Courbet à Pierrefitte sur Seine, au collège Jean-Pierre Timbaud de Bobigny, au collège Danielle Casanova de Vitry sur Seine, au lycée Germaine Tillion au Bourget, au lycée Jean Zay d'Aulnay, et la liste n'est bien sûr pas exhaustive
- Un manque de personnel accompagnant nos élèves en situation de handicap, sur ce point il n'y aura pas de listes d'établissement où le manque d'AESH est recensé, car il ne serait possible que de lister ceux où toutes les heures notifiées sont pourvues.
- Un manque de moyens pour accompagner nos élèves dans leur orientation en collège et lycée, avec entre autre la fermeture du CIO d'Epinay Sur Seine, ou encore des bacheliers ou bachelières de filière technologique, entre autre STMG, qui se trouve parfois avec environ 50 % de leur cohorte sans affectation après le passage par Parcours supp.
- Un manque de CPE et d'assistant.e.s d'éducation permettant notamment de faire face à la problématique du harcèlement scolaire, comme au collège Robespierre d'Epinay sur Seine, au lycée Utrillo de Stains, Collège Jorissen à Drancy, et la liste n'est bien sûr pas exhaustive ...

- Des établissements dont nous ne comprenons pas le classement REP/REP+, comme au collège Pierre Curie à Bondy qui n'est pas classé REP alors que son IPS est au même niveau voire plus bas que d'autres collèges de la ville, ou encore le collège René Descartes au Blanc-Mesnil qui devrait selon son IPS être classé REP+, mais aussi le nouveau collège Nelson Mandela de Champigny même pas REP ou encore le collège Laplace de Créteil qui devrait être REP+ ou le collège Danielle Casanova à Vitry-sur-Seine qui devrait être en REP, et la liste n'est bien sûr pas exhaustive

Lors de cette rentrée, de nombreux collèges et lycées de l'académie se sont mobilisés par la grève ou le droit de retrait pour dénoncer les manques de personnels et la rentrée désastreuse dans leur établissement. Sud éducation soutient tous les établissements en lutte. Arrêt Omont

Déjà dénoncé en fin d'année scolaire, Sud éducation dénonce une fois de plus le patchwork de nouvelles primes qui n'apportent aucune solution durable au problème des bas salaires dans l'Éducation nationale. Le Pacte constitue une attaque contre nos statuts, une dégradation de nos conditions de travail, fragilise les équipes et aggrave les inégalités salariales. Il fait peser la responsabilité des suppressions de poste et du manque de personnels sur les équipes et conduit à bloquer le mouvement.

La forte mobilisation des personnels contre la réforme des retraites a mis en lumière la question des salaires. Face à l'inflation et au décrochage salarial dû au gel du point d'indice, il faut de vraies augmentations salariales avec une indexation du point d'indice sur l'inflation et un rehaussement en urgence des grilles pour les personnels les plus précaires. Les annonces salariales "Socle", c'est-à-dire inconditionnelles, sont très insuffisantes et ne permettent pas de combler les effets de l'inflation.

L'accès au CDI au bout de trois ans pour les AESH, ne reconnaît pas pour autant leur valeur professionnelle, ne résout absolument pas l'absence d'attractivité du métier. Les AESH se voient toujours imposer des temps incomplets à 24h, ce qui maintient les personnels, majoritairement des femmes, dans une grande précarité. La rentrée a ainsi été une fois de plus chaotique pour les AESH : des affectations tardives, des modifications au pied levé après la rentrée, des signatures de contrat au milieu des vacances scolaires, rien n'est fait pour atténuer le mépris institutionnel subi par les personnels. Ainsi le même constat : à chaque rentrée, des élèves ne sont toujours pas accompagnés et les moyens manquent.

Concernant le décret de la loi Rihlac, même si la plupart des missions des directeurs et directrices restent identiques, ce décret d'application les décrit de manière plus précise, ce qui laisse à penser que le directeur ou la directrice aura d'autant moins de marge de manœuvre vis-à-vis des consignes de la hiérarchie. Par exemple : en octroyant une responsabilité supplémentaire, en matière de santé et de sécurité, ou encore, en modifiant son autorité qui est reconnue, à présent, sur « l'ensemble des personnes présentes dans l'école pendant le temps scolaire ».

SUD éducation dénonce les nouvelles missions qui vont être imposées aux directrices et directeurs d'école, Comme nous l'avons sans cesse répété dans les instances les directrices et directeurs d'école ne veulent pas de toutes ces missions supplémentaires. Au contraire, comme l'a montré l'enquête ministérielle de novembre 2019 menée suite au suicide de Christine Renon, les directeurs et directrices demandent davantage de temps de décharge et un allègement des tâches administratives, déjà trop nombreuses. Si elles et ils ont un besoin de reconnaissance de la part de l'institution, il ne se traduit absolument pas par une volonté d'exercer une autorité sur leurs collègues. SUD éducation rappelle son opposition à la création de nouvelles hiérarchies intermédiaires et revendique une organisation collégiale des écoles dans le cadre du conseil des maîtres et des maîtresses.

Pour finir, la semaine de rentrée s'est faite en pleine période de canicule. La rénovation du bâti scolaire est un enjeu fondamental dans la réduction de consommation énergétique et un enjeu de justice sociale pour garantir à tous et toutes, élèves et personnels, quelque soit leur établissement scolaire, des conditions d'étude et de travail décentes qui ne mettent pas en danger leur santé.